



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2007

Original : français

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 9 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale : principes de toponymie à l'usage
des correcteurs de cartes et autres correcteurs**

Grammaire de toponymie

Présenté par la France**

Résumé***

La Commission nationale de toponymie (CNT-France) a continué à adopter, à enrichir, à mettre à jour et à mettre en ligne (www.toponymie.gouv.fr) des listes de toponymes. Certaines de ces listes ont servi de références pour des normes.

Forte de cette expérience, la CNT a cherché à exprimer la cohérence de ces listes sous forme de recommandations grammaticales. Ce travail a abouti à un projet de grammaire de toponymie, destinée à être insérée dans l'introduction à un dictionnaire fusionnant ces listes, complétées d'étymologies, qui devrait être publiée en 2007, pour partie imprimée et pour partie sur CD-ROM.

Toute grammaire tend à dégager la cohérence de l'usage. Celui-ci est donc la source de cette grammaire, au sens où toute règle grammaticale entend simplement formaliser l'usage le plus répandu, ou en cas de divergences, le « bon usage ». Il est aussi son maître, au sens où aucune règle grammaticale ne prétend modifier un bon usage établi, qui constitue simplement une exception s'il est contraire à une règle dégagée de l'usage le plus communément répandu. Il est enfin son juge, au sens où la validité d'une règle grammaticale se mesure non seulement à sa logique et à sa simplicité, mais aussi et surtout au faible nombre et à l'ancienneté des exceptions qu'elle admet par rapport au bon usage.

* E/CONF.98/1.

** Préparé par Pierre Jaillard (France).

*** Le texte intégral du document sera publié en français seulement sous la référence E/CONF.98/78/Add.1.



Pour être subordonnée à l'usage, une grammaire n'en est cependant pas rendue vaine. Elle permet d'abord à la logique de suppléer à la mémoire pour l'utilisateur, qui trouve avantage à appliquer un corps de règles logiques plutôt que d'apprendre des listes de noms. De telles listes restent néanmoins nécessaires, notamment dans des buts encyclopédiques ou pour vérifier comment les règles s'appliquent à certains cas indécis, et la grammaire doit alors servir de référence à leurs auteurs. Enfin, notre grammaire a vocation à être reçue comme guide du bon usage pour les créateurs de toponymie.

Je présente ci-après les recommandations auxquelles la CNT est déjà parvenue pour la France, et qui restent à discuter avec les autres autorités toponymiques francophones en vue d'un consensus.
